

## Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean - La ministre Gauthier annonce l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables et le nouveau plan de gestion estivale du lac-réservoir Kénogami

**Saguenay, le 18 juillet 2006** – La ministre du Tourisme, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et députée de Jonquière, M<sup>me</sup> Françoise Gauthier, a annoncé aujourd'hui, au nom de ses collègues les ministres des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, l'intention du gouvernement du Québec de procéder à des investissements majeurs dans la région pour l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables, en plus de présenter le nouveau plan de gestion estivale du lac-réservoir Kénogami.

« Faisant suite aux inondations du Saguenay de juillet 1996, j'annonce que le gouvernement du Québec, pour assurer la sécurité de la population, a l'intention d'investir une somme prévue de 15 millions de dollars pour l'aménagement d'un seuil à la rivière aux Sables », a déclaré la ministre Gauthier.

Cet aménagement, sous l'égide du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, permettra de porter le seuil majeur d'inondation de la rivière aux Sables de 170 m<sup>3</sup>/s à 650 m<sup>3</sup>/s et ainsi d'accroître la protection des résidences riveraines des rivières Chicoutimi et aux Sables contre les inondations ayant une récurrence de plus de 100 ans.

M<sup>me</sup> Gauthier a ajouté : « Le gouvernement, plus précisément le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par l'entremise du Centre d'expertise hydrique et des autres parties intéressées, a convenu d'un plan de gestion estivale pour la régularisation du lac Kénogami qui permet de concilier les intérêts des riverains et des producteurs hydroélectriques ».

En effet, le plan de gestion estivale prend en compte la sécurité publique, la saine gestion des barrages ainsi que les aspects environnementaux. Il se veut cohérent avec l'ensemble des mesures qui ont été prises au lac Kénogami depuis le déluge pour réduire les risques d'inondation.

Le plan de gestion prévoit une stabilisation du niveau du lac entre 163,7 m et 163,5 m sur une plus longue période, soit jusqu'au 21 septembre; un environnement sécuritaire pour la population tout en conservant la marge de manœuvre nécessaire pour atténuer l'impact des crues, dont celles survenant notamment à la fin du printemps et à l'automne; la réduction du débit minimum à 30 m<sup>3</sup>/s, ce qui permet de rencontrer en grande partie les objectifs des riverains du lac Kénogami tout en limitant les risques au niveau des usages et des écosystèmes des rivières aux Sables et Chicoutimi; un débit minimum pour maintenir un certain rendement des turbines pour les producteurs et minimiser les problèmes de cavitation pouvant occasionner des bris d'équipements.

De plus, la ministre Gauthier a tenu à rappeler que les travaux pour l'amélioration des évacuateurs de crues des barrages et la mise en place du premier volet du système amélioré de gestion prévisionnelle ont été réalisés et ils représentent des investissements de plus de 14 millions de dollars, la réalisation des études préliminaires et de l'avant-projet du projet global a jusqu'à maintenant demandé des investissements de plus de 23 millions de dollars. Elle a également souligné que d'autres investissements sont prévus au cours des prochaines années afin de réaliser des travaux de mise aux normes à la *Loi sur la sécurité des barrages des ouvrages ceinturant le lac Kénogami*.

« Les annonces faites aujourd'hui témoignent de la volonté ferme du gouvernement du Québec d'assurer la sécurité de la population de notre région et de contribuer au développement économique et touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean », a conclu la ministre.